# DÉPARTEMENT DES YVELINES

### EXTRAIT DU REGISTRE

# DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille onze, le 17 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

### SÉANCE DU

#### **17 NOVEMBRE 2011**

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

**OBJET** 

Service de soins infirmiers à domicile – Budget 2011 – Décision modificative n° 1

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 18 novembre 2011 par voie d'affichages notifié le transmis en sous-préfecture le 25 novembre 2011 et au il est donc exécutoire.

Le 28 novembre 2011

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services

François LANSIART

## Etaient présents:

SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur Monsieur Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, PIVERT. Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame USOUIN, Madame NICOT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur Monsieur BLANC, Madame LEGRAND. PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONE, Monsieur LÉVÊOUE, Monsieur FRUCHARD

#### Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU

### Secrétaire de Séance :

Monsieur HAÏAT

**N° DE DOSSIER** : 11 G 14

OBJET: SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE - BUDGET 2011 -

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

**RAPPORTEUR**: Madame de JOYBERT

# Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2010, un projet de budget a été voté pour le service de soins infirmiers à domicile et soumis à l'accord de l'agence régionale de santé (ARS).

L'ARS a alloué une subvention de 346 756 € pour :

- La prise en charge de 35 personnes âgées avec un forfait moyen journalier de 27,08 €.
- La prise en charge d'une place pour personne handicapée avec un forfait moyen journalier de 2,07 €.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 381 156 €. La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 2 052 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, par chapitre, le projet modifié pour l'exercice 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 383 208 €. Il est proposé d'affecter le montant de l'excédent 2009 à hauteur de 11 000 € en réserve de compensation et le solde, soit 34 400 €, en excédent reporté.

# **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOPTE, par chapitre, le projet de budget du Service de soins infirmiers à domicile ainsi modifié.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

> Pour le Maire, Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,

Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines